

# Rapport de gestion 2011

relatif au volet Enveloppe des bâtiments du Programme Bâtiments  
(Volet A)



## Sommaire

1.	Introduction.....	3
1.1	Le Programme Bâtiments en bref .....	3
1.2	Mesures d'assainissement de l'enveloppe de bâtiments .....	4
1.3	Une deuxième année positive.....	4
2	Organisation du Programme Bâtiments.....	5
3	Exploitation du Programme Bâtiments.....	8
3.1	Adaptation du programme en 2011.....	8
3.2	Centre national de prestations (nDLZ) .....	9
3.3	Centres de traitement .....	10
3.4	Evaluation des risques.....	11
4	Résultats et effets .....	12
4.1	Vue d'ensemble .....	12
4.2	Evaluations par cantons .....	12
4.3	Évaluation selon la hauteur des subventions .....	14
4.4	Économies d'énergie et réduction des émissions de CO <sub>2</sub> .....	15
4.5	Comparaison avec l'année précédente .....	15
4.6	Autres informations.....	16
5	Résumé et perspectives .....	17
6	Comptes annuels .....	18
6.1	Remarques préliminaires .....	18
6.2	Comptes annuels 2011 .....	19
6.3	Rapport du réviseur .....	28

## Impressum

Rapport de gestion 2011 du Programme Bâtiments  
(volet Enveloppe des bâtiments conformément à l'art. 10, al. 1<sup>bis</sup>, let. a de la loi sur le CO<sub>2</sub>) selon Swiss GAAP FER

Mandant:

Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie (EnDK), Maison des cantons, Speichergasse 6, Case postale, 3000 Berne 7.

Auteur:

Centre national de prestations (nDLZ), Ernst Basler + Partner AG, Zollikerstrasse 65, 8702 Zollikon.

Le rapport de gestion paraît en français, allemand et italien.

Commandes et informations: [info@leprogrammebatiments.ch](mailto:info@leprogrammebatiments.ch), ou 044 395 12 22.

## 1. Introduction

### 1.1 Le Programme Bâtiments en bref

*Le Programme Bâtiments* constitue depuis 2010 un pilier important de la politique climatique suisse et un aspect crucial de la stratégie énergétique 2050 du Conseil fédéral. Le programme est porté conjointement par la Confédération et les cantons et mis en œuvre sous la responsabilité principale des cantons. Le financement est assuré par la taxe sur le CO<sub>2</sub> ainsi que par des subventions cantonales.

L'objectif principal du *Programme Bâtiments* est de réduire considérablement les émissions de CO<sub>2</sub> du parc immobilier suisse. La consommation de combustibles fossiles doit être diminuée. Notre pays doit en effet plus de 40% de sa consommation énergétique et de ses rejets de gaz carbonique aux bâtiments.

*Le Programme Bâtiments* comporte deux volets, un volet national et un volet cantonal (selon l'art. 10, al. 1<sup>bis</sup>, let. a de la loi sur le CO<sub>2</sub>):

- Pour le volet national A, identique pour toute la Suisse, la Confédération alloue jusqu'à 133 millions de francs par an à des projets d'assainissement énergétique, permettant d'améliorer l'isolation des toits, murs, sols, plafonds et fenêtres. Les moyens financiers octroyés à cet effet proviennent de la taxe sur le CO<sub>2</sub> prélevée sur les combustibles.
- Le volet cantonal B est constitué de programmes variables selon les cantons et destinés à la promotion des énergies renouvelables, la récupération de chaleur et l'optimisation des installations techniques des bâtiments. Ce second volet est financé à hauteur maximale de 67 millions de francs issus des recettes de la taxe sur le CO<sub>2</sub>, auxquels s'ajoute la contribution des cantons à hauteur au moins équivalente. À cet effet, les cantons budgétisent 80 à 100 millions de francs par an.

En tout, *le Programme Bâtiments* consacre donc entre 280 et 300 millions de francs par an à l'amélioration de l'efficacité énergétique et au développement des énergies renouvelables dans les bâtiments. Grâce à ces investissements, les rejets annuels de CO<sub>2</sub> des bâtiments devraient être réduits de quelque 1,5 à 2,2 millions de tonnes d'ici à fin 2020. *Le Programme Bâtiments* contribue ainsi pour une large part à l'objectif prévu de réduction des rejets de CO<sub>2</sub> d'ici 2020.

Le présent rapport de gestion, publié par la Conférences des directeurs cantonaux de l'énergie (EnDK), traite uniquement du volet national du *Programme Bâtiments* (volet A). Il a été établi conformément aux conditions fixées par la Swiss GAAP RPC. Un rapport de gestion général englobant les deux volets du programme sera publié en automne 2012.

## **1.2 Mesures d'assainissement de l'enveloppe de bâtiments**

Le volet national du *Programme Bâtiments*, identique pour toute la Suisse, permet de soutenir financièrement les assainissements énergétiques de l'enveloppe de bâtiments, qu'il s'agisse d'assainissements globaux ou bien d'assainissements limités à certains éléments de bâtiments. Lorsque les façades, les toits, les plafonds de caves font l'objet d'une isolation et que les fenêtres sont remplacées, les déperditions de chaleur du bâtiment sont sensiblement réduites. Pour ces mesures, *le Programme Bâtiments* détermine des montants de subvention calculés en fonction du nombre de mètres carrés d'éléments assainis. Pour avoir droit à l'octroi d'une subvention, les valeurs minimales d'isolation exigées (valeurs U) doivent être respectées. En outre, un montant minimum de subvention de 3 000 francs doit être atteint.

Où qu'ils se trouvent en Suisse, les propriétaires perçoivent tous, pour les mêmes mesures d'assainissement, des subventions identiques par mètre carré. Ils réalisent sur leurs émissions de CO<sub>2</sub> et leurs factures de chauffage des économies qui varient en fonction de la nature des mesures mises en œuvre et de la surface assainie et qui peuvent aller respectivement jusqu'à quatre tonnes de CO<sub>2</sub> et 1 800 francs par an pour une maison individuelle suisse moyenne.

## **1.3 Une deuxième année positive**

En 2011, le nombre de demandes de subventions reçues a été légèrement inférieur à celui de 2010. Cela s'explique par l'adaptation du programme en avril 2011 (voir chapitre 3.1) qui a notamment entraîné une réduction du nombre des petites demandes. Le montant total des subventions demandées a par contre à peine baissé: il est passé de 245 millions de francs en 2010 à 235 millions de francs en 2011. Le montant moyen de subvention des 21 364 demandes octroyées a été de 10 881 francs en 2011, alors qu'en 2010, il était largement inférieur et se situait autour de 7 800 francs. Au total, 20 545 demandes d'un montant global de près de 136 millions de francs ont pu être versées en 2011.

Grâce aux assainissements subventionnés en 2011 par *le Programme Bâtiments*, l'économie réalisée sur toute la durée de vie des mesures se chiffre à 1,6 million de tonnes de CO<sub>2</sub> et environ 7,5 térawatts-heure d'énergie. Ces valeurs sont largement supérieures à celle de 2010 (263 000 tonnes de CO<sub>2</sub> et 1,3 térawatts-heure d'énergie), car de nombreux projets d'assainissement ayant déjà été approuvés un an auparavant n'ont été mis en œuvre et n'ont pris effet qu'en 2011.

## 2 Organisation du Programme Bâtiments

La Confédération et les cantons travaillent de concert au pilotage stratégique du *Programme Bâtiments*. Sa mise en œuvre est placée sous la responsabilité des cantons.

La structure organisationnelle du programme comporte trois niveaux: le niveau stratégique, le niveau de la direction du programme et le niveau de la mise en œuvre (cf. fig. 1).

Niveau Stratégique

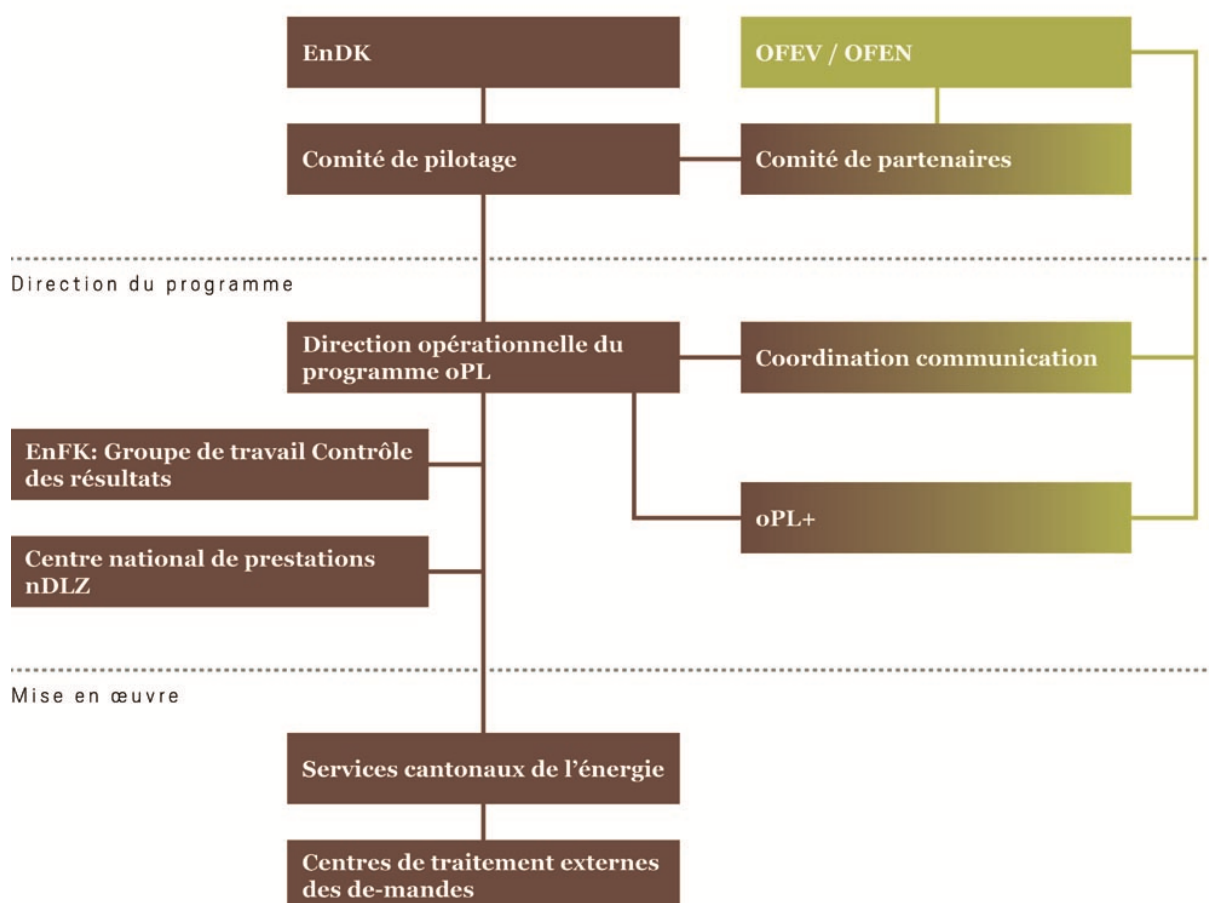


Figure 1: Organisation du volet A (enveloppe des bâtiments)

Les organes de ces trois niveaux sont dotés de compétences spécifiques et des missions suivantes (état 2011):

<b>Niveau stratégique</b>	<b>Missions et compétences</b>
<p><b>Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie (EnDK)</b> avec son assemblée plénière et son comité</p> <p>Membres du comité:</p>	<p>L'EnDK assume la responsabilité principale de la mise en œuvre du programme en qualité de partenaire contractuel de la Confédération (mandaté par les cantons).</p> <p>B. Vonlanthen (FR, président), P.C. Beyeler (AG), M. Kägi (ZH), J. de Quattro (VD, depuis le 01.10.2010), B. Egger-Jenzer (BE), R. Marti (GL), H. Tännler (ZG)</p>
<p><b>Office fédéral de l'environnement (OFEV)</b> <b>Office fédéral de l'énergie (OFEN)</b></p> <p>Directeurs:</p>	<p>Ces offices fédéraux définissent les modalités principales de la mise en œuvre du programme avec l'EnDK, dans le cadre de la convention-programme.</p> <p>B. Oberle (OFEV), W. Steinmann (OFEN)</p>
<p><b>Comité de pilotage</b></p> <p>Membres:</p>	<p>Le comité de pilotage est responsable de la conduite stratégique du programme. C'est un organe du <i>Programme Bâtiments</i> mis en place et mandaté par l'EnDK.</p> <p>P. Freitag (GL, direction), W. Haag (SG); C. Nicati (NE), W. Leuthard (AG); M. Garbely (GE); observateurs (sans voix): A. Gmür (Association suisse des propriétaires fonciers), H. Germann (Association des Communes Suisses)</p>
<p><b>Comité des partenaires</b></p> <p>Comité composé de manière paritaire entre la Confédération et les cantons (4 représentants respectifs)</p> <p>Membres:</p>	<p>Le comité des partenaires assiste et conseille les parties impliquées concernant les questions de fond relative au <i>Programme Bâtiments</i>, et recherche des solutions consensuelles entre Confédération et cantons.</p> <p>OFEV: A. Götz (présidence), A. Burkhardt OFEN: M. Kaufmann (jusqu'au 31.3.2011), D. Büchel (à partir du 01.04.2011), N. Zimmermann EnDK: P. Freitag (vice-présidence), C. Nicati, W. Leuthard, M. Sturzenegger</p>
<b>Direction du Programme</b>	<b>Missions et compétences</b>
<p><b>Direction opérationnelle du <i>Programme Bâtiments</i></b></p> <p>Membres:</p>	<p>La direction opérationnelle du programme est responsable de la conduite opérationnelle du programme.</p> <p>W. Leuthard (AG, direction), H. R. Kunz (ZH), B. Marty (LU), J.-L. Juvet (NE) (jusqu'au 11.02.2011), N. Theler (VS) (du 11.02.2011 au 31.10.2011), M. Thommen (coordinateur)</p>
<p><b>Coordination communication</b></p> <p>Représentants de la Confédération, de l'EnDK et du centre national de prestations</p> <p>Membres:</p>	<p>Le groupe de travail Coordination communication coordonne la communication faite.</p> <p>G. Zinke (OFEV) (depuis le 01.04.2011); H-P. Nützi (OFEN); W. Leuthard, H. R. Kunz, B. Marty, J-L. Juvet (EnDK) (jusqu'au 11.02.2011); N. Theler (du 11.02.2011 au 31.10.2011); M. Thommen (coordinateur oPL); H.-C. Angele, M. Spörndli (nDLZ) (jusqu'au 30.11.2011)</p>
<p><b>Conférence des services cantonaux de l'énergie (EnFK): Groupe de travail Contrôle des résultats</b></p>	<p>Le groupe de travail Contrôle des résultats assure l'élaboration détaillée des directives d'exécution et les complète constamment en fonction des besoins.</p>

---

Membres:	T. Fisch (BS, Président), S. Frauenfelder (ZH) (jusqu'au 15.11.2012), M. Garbely (GE), R. Hunziker (TG et SH), F. Jehle (BL), G. Scheiber (UR), J. Gut (LU), S. Lüthi (SG), M.-H. Schaffner (NE), D. Twerenbold (AG) (jusqu'au 15.11.2012)
Direction de projet:	A. Meyer, S. Perch-Nielsen, H.-C. Angele

## Mise en œuvre

## Missions et compétences

### Services cantonaux de l'énergie

Les services cantonaux de l'énergie sont responsables du traitement des demandes, des contrôles d'exécution et de la communication spécifique aux cantons.

Interlocuteurs:

Directeurs des services cantonaux de l'énergie

### Centres de traitement externes

Certains cantons ont confié le traitement des demandes les concernant à des centres de traitement externes.

Le centre régional de traitement (rBS) assume cette mission pour 15 cantons: AG, BE, FR, GE, GL, GR, JU, LU, NW, SO, SZ, VD, VS, ZG, ZH. Le rBS est rattaché à l'entreprise Gebäudeprogramm AG.

Responsable du centre régional de traitement:

S. Haas  
Les cantons de SH, TG et AR ont eux aussi externalisé tout ou partie du traitement.

*Figure 2: Acteurs d'exécution*

Le comité de l'EnDK a confié au Contrôle des finances du canton des Grisons, en tant qu'organe de révision, la vérification des comptes annuels.

### **3 Exploitation du Programme Bâtiments**

Au cours de la deuxième année d'exploitation du *Programme Bâtiments*, une adaptation du programme décidée et élaborée conjointement par la Confédération et les cantons a été mise en œuvre au 1<sup>er</sup> avril 2011 (voir chapitre 3.1). L'exploitation du programme 2011 s'est en conséquence déroulée sous le signe de cette adaptation. Les organes stratégiques et exécutifs ont ainsi soigneusement préparé et coordonné les modifications en coopération avec les cantons et les centres de traitement.

Dans le cadre de la révision 2010, une analyse des risques a été réalisée pour *le Programme Bâtiments*. La majorité des mesures proposées ont pu être mises en œuvre en 2011 (voir chapitre 3.3).

Les centres de traitement ont effectué les premiers contrôles par sondage pour les projets déjà achevés.

#### **3.1 Adaptation du programme en 2011**

Dès la première année d'exploitation du *Programme Bâtiments* en 2010, les demandes reçues se sont avérées bien plus nombreuses que prévu. Le montant des subventions octroyées a dépassé les recettes à disposition prélevées sur la taxe sur le CO<sub>2</sub>. En 2010, 205 millions de francs au total ont été alloués pour l'assainissement de l'enveloppe des bâtiments, alors que les fonds à disposition se montaient à 120 millions de francs environ. Au premier trimestre 2011, la demande s'est également maintenue sans faiblir, les subventions allouées ont passé la barre des 50 millions de francs. Pour stopper cet excédent d'engagement, réduire les coûts de traitement et optimiser l'effet CO<sub>2</sub> du *Programme Bâtiments*, la Confédération et les cantons ont pris les mesures d'adaptation suivantes au 1<sup>er</sup> avril 2011:

- La subvention minimale par demande a été portée de 1 000 à 3 000 francs;
- Le montant de la subvention pour le remplacement de fenêtres a été abaissé de 70 à 40 francs.

Avec cette adaptation, le programme a également gagné en efficacité. L'augmentation du montant minimum de subvention et la réduction du nombre des petites demandes qui en a résulté ont en outre permis d'abaisser les coûts de traitement par mètres carrés subventionnés, l'indemnisation des cantons pour les frais d'exécution étant convenue en tant que forfait de traitement fixe, quelle que soit la grandeur de la demande.

Avec l'abaissement du montant de subvention pour le remplacement de fenêtres, il est tenu compte de l'évolution de la technique. Les fenêtres à triple vitrage étaient déjà standard avant l'adaptation du programme et la différence de prix avec les fenêtres à double vitrage a diminué.

L'adaptation du programme s'est révélée efficace: le nombre des petites demandes a notablement régressé. Le nombre de demandes reçues qui atteignait 29 307 en 2010, n'était plus que de 21 866 en 2011. L'augmentation de la subvention minimale et l'abaissement du tarif de subvention par fenêtre n'ont toutefois guère pu freiner la demande. Le montant total des subventions



demandées a à peine baissé: il est passé de 245 millions de francs en 2010 à 235 millions de francs en 2011 (voir aussi chapitre 4).

### **3.2 Centre national de prestations (nDLZ)**

En ce qui concerne les activités essentielles de *gestion de projets*, le centre national de prestations s'est consacré à des tâches administratives (établissement du budget, des contrats et des factures), ainsi qu'à la préparation, la conduite et la rédaction des procès-verbaux de différentes réunions. Le nDLZ a également pris des mesures pour éviter ou minimiser les risques dans l'exploitation du *Programme Bâtiments*. En outre, des bases décisionnelles pour une nouvelle adaptation du programme ont été élaborées.

Dans le domaine *programmes de subventionnement*, des adaptations des directives d'exécution ont été élaborées et coordonnées en coopération avec les instances compétentes. La priorité a été accordée à la gestion du contrôle par sondage des bâtiments assainis, ainsi qu'à l'écoulement des délais après 24 mois (prolongation des demandes, système de rappel et avertissements).

Dans le domaine *informatique*, quatre mises à jour du système de gestion des informations (MIS) ont été publiées en 2011. La modification la plus importante a concerné l'adaptation du programme en avril. S'y sont ajoutés le remaniement des statistiques automatisées des demandes, l'intégration dans le MIS du système de rappel et d'avertissements et du contrôle d'exécution ainsi que l'amélioration générale des fonctionnalités. Les formulaires ont été optimisés lors de l'adaptation du programme, ainsi qu'une seconde fois à la fin de l'année. De plus, une assistance informatique a été fournie aux cantons.

Dans le domaine *communication*, une conférence de presse a été organisée au sujet de l'adaptation du programme. En 2011 a en outre paru le rapport général. Ce rapport a été envoyé aux médias et aux cercles intéressés, les parlementaires ont reçu une fiche d'information récapitulative. Tout au long de l'année, des réponses ont été données aux questions des médias et des articles spécialisés ont été rédigés pour divers médias. La newsletter a paru en tout trois fois en 2011. Des intervenants du nDLZ ont expliqué *le Programme Bâtiments* dans le cadre de dix manifestations. En outre *le Programme Bâtiments* a été présent à des salons régionaux et nationaux (Swissbau, Habitat Jardin, Construire et moderniser, Maison et Energie).

Pour ce qui concerne *la gestion financière*, les activités du centre national de prestations ont porté principalement sur le versement des subventions, la planification financière, le déblocage des fonds réservés, la gestion de la trésorerie, la coordination avec les centres de traitement et le fonctionnement de la *ligne info* dédiée aux questions financières. Sur le plan comptable, la comptabilisation mensuelle des transactions a été saisie et vérifiée et a servi à l'élaboration des comptes annuels. En outre, le nDLZ a accompagné la révision annuelle par le contrôle financier du canton des Grisons.

### **3.3 Centres de traitement**

Les centres de traitement cantonaux et le centre régional de traitement (mandataire de 15 cantons) se chargent d'examiner les demandes déposées d'un point de vue administratif et technique, de préparer les octrois et refus de subvention, de déclencher les versements. Les demandes sont vérifiées à l'aide des documents fournis (formulaire signé, plans, photos); si nécessaire, des contacts sont pris avec les requérants. En cas d'accord, les fonds de la subvention sont réservés. Après l'exécution des travaux de rénovation, les centres de traitement vérifient la déclaration d'achèvement des travaux et débloquent le versement du montant de la subvention.

En 2011, le nombre des demandes à traiter a augmenté de manière importante par rapport à 2010. Avec 21 000 demandes, le nombre des demandes octroyées par les centres de traitement en 2011 se situait environ au même niveau qu'en 2010 (26 000). Mais comme au cours de cette deuxième année d'exploitation 2011, un nombre plus important de projets d'assainissements ont été achevés, le nombre de versements effectués a presque quadruplé, passant de 6 000 en 2010 à env. 21 000. Le contrôle supplémentaire des nombreuses déclarations d'achèvement des travaux a nécessité une extension des capacités des centres de traitement.

Pour toute la Suisse, environ quatre pour cent des demandes du *Programme Bâtiments* ont subi un contrôle pour vérifier leur mise en œuvre correcte. C'est en 2011 que les centres de traitement ont commencé les contrôles par sondage, car on disposait à partir de cette période d'un nombre suffisant de projets achevés. Comme les assainissements achevés sont désormais nombreux, les contrôles par sondage vont fortement s'intensifier en 2012.

En 2011 ont eu lieu en outre les premiers préparatifs pour l'élaboration d'un système de rappel et d'avertissement: au cours du premier semestre 2012, les délais de mise en œuvre des premières demandes ont expiré – les requérants doivent faire l'objet d'un rappel écrit par les centres de traitement avant l'expiration du délai d'assainissement. Cette nouvelle mission a nécessité une adaptation des procédures internes et du logiciel, ce qui avait été entrepris dès 2011.

### **3.4 Evaluation des risques**

Une vaste évaluation des risques liés à l'exploitation du *Programme Bâtiments* avait été effectuée en 2010. Les risques du programme, lequel avait été mis sur pied dans l'urgence, ont systématiquement été analysés et réduits sur cette base. En 2011, on a renoncé à une évaluation systématique. L'accent a été mis sur la mise en œuvre des mesures déterminées en 2010. L'organe de révision avait proposé une vingtaine de mesures dans le domaine de l'informatique et des finances qui pouvaient dans leur majorité être mises en œuvre jusqu'à fin 2011. Ces mesures concernaient les points principaux suivants

- sécurité des données et évaluations dans le MIS
- dispositions relatives à la sécurité lors du versement des subventions
- dispositions contractuelles et légales, entre autres pour l'exploitation du serveur et l'octroi des subventions
- évaluation systématique mensuelle des chiffres-clés avec contrôle des coûts et prévisions de trésorerie

D'autres optimisations ont été effectuées pour le versement des subventions.

Les conditions de subventionnement retenues dans les formulaires ont été vérifiées une nouvelle fois du point de vue juridique, notamment en ce qui concerne les excédents d'engagements et les responsabilités éventuelles des cantons.

Dans le cadre d'un contrôle structurel, les risques organisationnels et les potentiels d'améliorations sont examinés. L'objectif est une reformulation des responsabilités, des missions et des compétences des organes du *Programme Bâtiments* d'ici le milieu de l'année 2012. Une attention particulière sera accordée aux interfaces et aux procédures transversales entre les organes.

## 4 Résultats et effets

### 4.1 Vue d'ensemble

En 2011, 21 364 demandes d'un montant total de 232 millions de francs ont été octroyées (voir fig. 2). Le montant de subvention moyen par demande a été de 10 900 francs. Un montant total de subventions de 136 millions de francs pour 20 545 demandes a été versé. Pour les demandes payées, le montant moyen des subventions par demande est nettement plus bas, avec 6 600 francs, que ceux accordés. Cela indique avant tout que les projets plus petits sont réalisés plus rapidement et qu'ils sont de ce fait aussi payés plus tôt. Au total, 70% des demandes payées en 2011 avaient été déposées dès 2010.

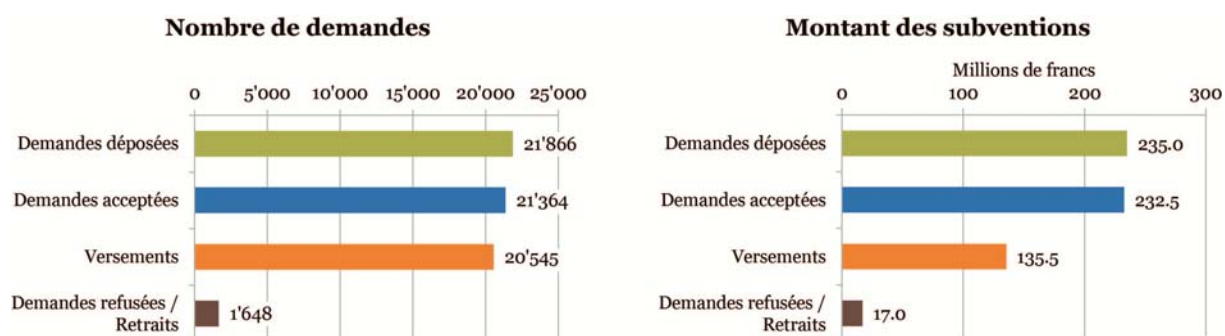


Figure 2: Nombre de demandes et montant des subventions au cours de l'année d'exploitation 2011

### 4.2 Evaluations par cantons

La Figure 3 montre les versements de l'année 2011 par canton. Afin de pouvoir comparer les cantons avec leurs différentes structures d'habitat, le nombre de demandes par bâtiment ainsi que le montant de subvention payé par habitant sont répertoriés. En moyenne en Suisse, une subvention a été payée pour 1,4% des bâtiments. Obwald vient en tête avec 2%, suivi par Lucerne, Soleure et Uri. Quant aux subventions, la moyenne s'est située autour de 17 francs par habitant. Ici le meilleur score est détenu par le canton des Grisons avec 37 francs par habitant. Les cantons d'Obwald et d'Uri ont également enregistré des montants élevés (respectivement 33 et 29 francs par habitant).

Le tableau 1 montre les chiffres de base. Des analyses portant sur les différences cantonales figurent dans le rapport général 2011 du *Programme Bâtiments* (publication en automne 2012).

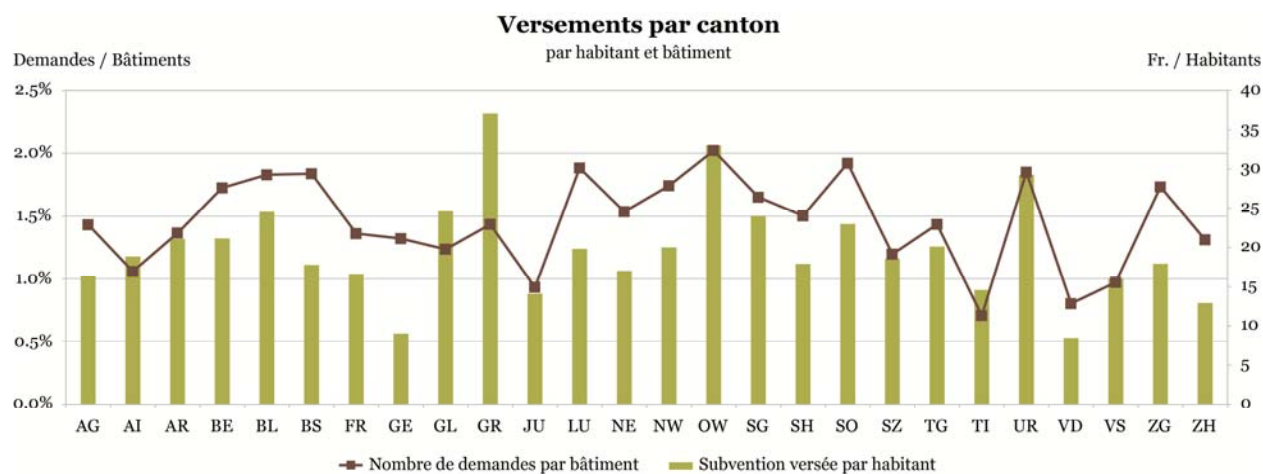


Figure 3: Évaluation cantonale du nombre de demandes par bâtiment et subvention par habitant

	Nombre de demandes			Montant des subventions (millions de fr.)		
	Demandes déposées	Demandes acceptées	Versements	Demandes déposées	Demandes acceptées	Versements
AG	1'787	1'700	1'793	16.18	15.7	9.97
AI	56	55	46	0.38	0.37	0.3
AR	267	246	204	2.32	2.08	1.12
BE	3'542	3'361	3'551	33.24	31.12	20.72
BL	918	924	1'056	9.28	9.32	6.74
BS	465	412	419	5.54	4.75	3.29
FR	752	711	720	7.38	7.02	4.63
GE	520	623	485	10.11	17.38	4.13
GL	145	126	155	1.45	1.19	0.95
GR	773	750	790	8.88	8.22	7.14
JU	234	226	179	2.25	2.06	0.99
LU	981	968	1'089	9.75	9.76	7.48
NE	515	469	411	6.61	5.61	2.92
NW	122	125	120	1.35	1.33	0.82
OW	158	145	157	1.2	1.16	1.17
SG	2'295	2'229	1'605	23.28	22.92	11.49
SH	270	292	245	1.98	2.01	1.37
SO	933	904	1'119	8.67	8.3	5.87
SZ	334	319	318	3.58	3.33	2.73
TG	775	800	755	8.03	8.23	4.99
TI	903	870	645	9.31	9.29	4.86
UR	169	168	156	1.08	1.08	1.04
VD	1'068	1'206	894	15.69	13.54	6.03
VS	893	832	794	8.43	8.25	5.02
ZG	256	246	247	3.75	3.61	2.03
ZH	2'735	2'657	2'592	35.25	34.84	17.74
<b>Total</b>	<b>21'866</b>	<b>21'364</b>	<b>20'545</b>	<b>234.99</b>	<b>232.46</b>	<b>135.51</b>

Tableau 1: Nombre de demandes et montant des subventions par canton

### 4.3 Évaluation selon la hauteur des subventions

Près de la moitié des demandes payées présentent un montant de subvention inférieur à 3 000 francs (voir fig. 4). Ces demandes ont toutes été déposées avant avril 2011, car le montant minimal des subventions a été fixé à 3 000 francs depuis lors. Dans la mesure où les petits projets peuvent être réalisés plus rapidement, ils représentent aussi un pourcentage relativement élevé des versements au cours de la deuxième année d'exploitation du *Programme Bâtiments*. Seulement 17% des demandes présentent un montant de subvention supérieur à 10 000 francs par demande. Mais par rapport à l'année précédente, le nombre de demandes avec de gros montants de subventions a augmenté. Ces grosses demandes avec des montants de subvention supérieurs à 10 000 francs ont représenté environ 58% des subventions versées en 2011.

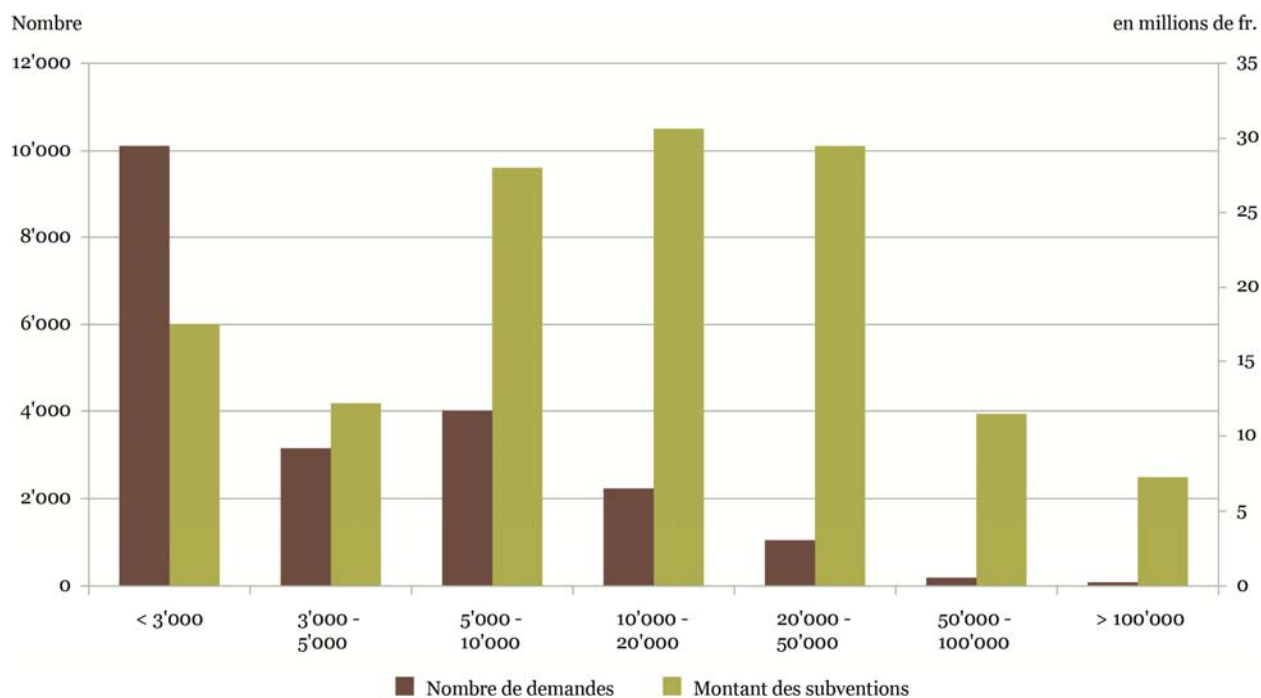


Figure 4: Classement des versements par montant de subvention

### Versements en fonction des éléments de bâtiment, du type d'utilisation et de propriété

Presque 80% des versements ont concerné des demandes concernant un élément de bâtiment isolé, le plus souvent pour des remplacements de fenêtres. Le remplacement de fenêtres a englobé 17% de la surface assainie, mais environ 28% du montant de subvention. Ceci s'explique par les montants élevés au mètre carré avant l'adaptation du programme. L'inverse vaut pour l'isolation contre des locaux non chauffés. Bien qu'elle ait constitué près de 14% des surfaces assainies, elle n'a représenté que 5% des subventions versées du fait que les tarifs de subventions ont été abaissés. L'isolation des toitures a constitué le plus grand pourcentage des surfaces (environ 43%) et des subventions (41%).

Par ailleurs, les bâtiments détenus à titre privé par des personnes physiques ont représenté 87% du nombre des versements. Mais du fait que le montant moyen de subvention dans cette catégorie de demande s'est avéré relativement bas (autour des 5 200 francs), les projets des personnes physiques n'ont représenté qu'à peine 70% des subventions versées. Les 13% restants des demandes ont été déposées par des personnes morales, des institutions d'utilité publique ou d'intérêt public à but lucratif ou par des collectivités publiques et ont présenté un montant moyen de subvention nettement plus élevé (entre 9 300 et 18 400 francs selon la catégorie).

Deux tiers des demandes payées a concerné l'assainissement de maisons individuelles et mitoyennes. L'assainissement d'immeubles est également important avec environ 25% des demandes payées. Une partie moindre a été consacrée à l'assainissement de bâtiments industriels et administratifs, d'écoles et d'autres bâtiments.

#### **4.4 Économies d'énergie et réduction des émissions de CO<sub>2</sub>**

Dans le cadre du *Programme Bâtiments*, une superficie totale d'éléments de bâtiments d'environ 3,26 millions de mètres carrés a été assainie en 2011 d'un point de vue de l'efficacité énergétique. Environ trois quarts des demandes ont concerné des assainissements de bâtiments dont le chauffage provenait de sources d'énergies fossiles (mazout, gaz). Pour ces bâtiments, la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> par kilowatt-heure économisé a été la plus élevée.

Les assainissements des enveloppes de bâtiments mis en œuvre en 2011 ont permis d'économiser environ 43 000 tonnes de CO<sub>2</sub> et 204 000 mégawatts-heure d'énergie par an. Sur toute la durée de vie des mesures correspondantes, la réduction globale obtenue se monte à presque 1,6 million de tonnes de CO<sub>2</sub> et 7,5 térawatts-heure d'énergie. Les mesures mises en œuvre en ce qui concerne l'enveloppe des bâtiments ont une durée de vie moyenne d'environ 37 ans.

Les coûts de subvention pour économiser une tonne de CO<sub>2</sub> se sont situés en moyenne à 86 francs. Le remplacement des fenêtres et l'assainissement des dalles des combles et des plafonds de cave permettent d'économiser le plus d'énergie et d'émissions de CO<sub>2</sub> par franc de subvention.

#### **4.5 Comparaison avec l'année précédente**

La comparaison avec la première année d'exploitation 2010 montre que suite à l'adaptation du programme, le nombre de demandes déposées a baissé en 2011 (voir fig. 5). Le montant des subventions est resté presque constant alors que la taille moyenne des projets a augmenté. On obtient un tableau similaire en ce qui concerne les demandes acceptées. Ici, le montant des subventions a même augmenté en 2011. Ceci est dû, outre à la taille des projets en constante augmentation, au fait qu'à la fin de l'année dernière, certains cantons avaient encore un certain retard dans le traitement, retard qui n'a pu être réduit qu'en 2011. Les versements ont fortement augmenté. Les premières demandes acceptées dans le cadre du *Programme Bâtiments* sont intervenues en mars 2010. Ainsi, seul un faible nombre de projets ont pu être achevés en 2010, surtout de petits projets. De nombreux projets acceptés encore en 2010 ont été mis en œuvre au cours de la deuxième année d'exploitation.

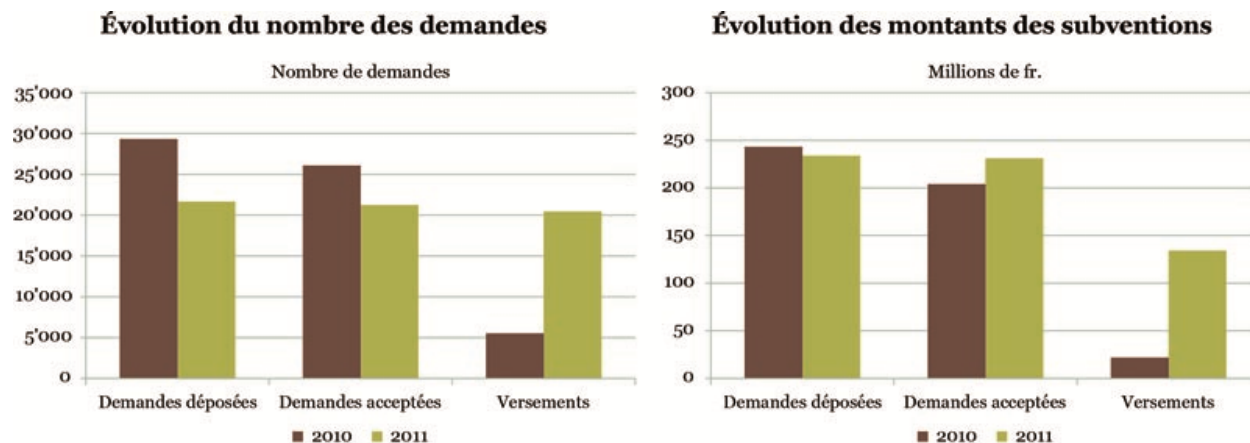


Figure 5: Comparaison du nombre des demandes et des montants de subvention des années 2010 et 2011

#### 4.6 Autres informations

D'autres informations sur les demandes figurent dans les statistiques annuelles 2011 du *Programme Bâtiments* ([www.leprogrammebatiments.ch/](http://www.leprogrammebatiments.ch/) → «Faits & chiffres» → «année 2011»). Des informations détaillées sur l'efficacité du *Programme Bâtiments* en 2011 seront publiées dans le rapport général qui sera également disponible en ligne à partir de l'automne 2012.



## 5 Résumé et perspectives

Pour sa deuxième année d'exploitation, *le Programme Bâtiments* a une fois de plus rencontré un franc succès. En 2011, les propriétaires d'objets immobiliers ont déposé à nouveau plus de 20 000 demandes. Comme l'a révélé une enquête menée auprès de propriétaires au printemps 2012, la notoriété du programme s'est encore accrue. Le programme continue d'être considéré comme attrayant et ses objectifs et messages sont bien compris.

Ce grand succès a rendu nécessaire une première adaptation du programme en 2011. En effet, au cours des deux premières années d'exploitation, les subventions allouées se sont avérées plus élevées que les recettes à disposition prélevées sur la taxe sur le CO<sub>2</sub>. L'adaptation du 1<sup>er</sup> avril 2011 a notamment permis de réduire le nombre des petites demandes et de ce fait les coûts d'exploitation. Mais le total des subventions allouées n'a que peu régressé.

Afin d'accroître l'efficacité du programme en matière de CO<sub>2</sub> et d'assurer la continuité des subventions dans le long terme, le programme a dû à nouveau être adapté au 26 avril 2012. Les tarifs de subvention des fenêtres, des toitures et des façades ont été réduits de 40 à 30 francs par mètre carré. Le tarif de subvention pour l'isolation contre des locaux non chauffés est passé de 15 à 10 francs par mètre carré. En outre, une obligation de mesures combinées pour les fenêtres a été instaurée, de sorte que celles-ci ne donnent désormais droit à une subvention que si les surfaces de façade ou de toiture adjacentes sont assainies simultanément. Cet assainissement simultané est judicieux d'un point de vue énergétique, technique et économique. Il permet notamment d'éviter les ponts thermiques et les problèmes d'humidité.

Grâce à son efficacité considérable, *Le Programme Bâtiments* est et reste un pilier important de la politique climatique et énergétique suisse. Dans le cadre de la révision de la loi sur le CO<sub>2</sub>, le Parlement a remonté le plafond de l'affectation partielle du produit de la taxe de 200 à 300 millions de francs par an. Le Conseil fédéral veut en outre poursuivre le développement du programme en tant que partie de la stratégie énergétique 2050. Le débat parlementaire à ce sujet reste toutefois encore à venir. En attendant, *Le Programme Bâtiments* continue donc de fonctionner avec les dispositions en vigueur aujourd'hui et dans le cadre des possibilités financières actuelles.

Le rapport général sur *Le Programme Bâtiments* paraîtra en automne 2011. Il regroupera le volet national A (enveloppe des bâtiments) et le volet cantonal B et donnera un aperçu détaillé sur l'efficacité de l'ensemble du programme.

## **6 Comptes annuels**

### **6.1 Remarques préliminaires**

En 2011, le Programme Bâtiments a disposé de 110 429 179 francs provenant du produit de la taxe sur le CO<sub>2</sub>. En ajoutant le produit des intérêts d'un montant de 153 263 francs, la somme totale à disposition s'est élevée à 110 582 442 francs. Ces ressources se divisent en deux catégories: les contributions destinées au financement des subventions et celles destinées au financement des coûts d'exploitation. Par comparaison avec l'année précédente, les recettes totales se sont avérées nettement inférieures (20 510 367 francs). Ceci est la conséquence du produit bien moins important de la taxe sur le CO<sub>2</sub>.

En 2011, les contributions destinées au financement des subventions se sont élevées à 102 944 120 francs, alors que la dépense totale pour les subventions a été de 227 342 920 francs. Ceci a entraîné pour l'année 2011, en ce qui concerne les subventions, une augmentation de l'excédent d'engagement de 124 398 800 francs qui est à imputer au nombre toujours très important de demandes reçues. En dépit de l'adaptation du programme à laquelle il a été procédé en 2011, la dépense pour les subventions a augmenté de 22 876 645 par rapport à l'année précédente. La dépense s'est composée d'une part des subventions versées d'un montant de 135 361 115 francs et d'autre part d'une augmentation des subventions réservées de 91 981 805 francs. L'EnDK a décidé de comptabiliser les subventions réservées dans les charges, bien que ces réserves ne soient pas considérées comme des engagements d'un point de vue strictement juridique et qu'elles ne seront pas intégralement versées.

Alors que les contributions disponibles pour les coûts d'exploitation ont été de 7 638 323 francs, les coûts effectifs se sont élevés à 14 798 753 francs. Le programme enregistre donc pour l'année 2011 un excédent de charges au niveau des coûts d'exploitation, qui s'élève à 7 160 430 francs et qui s'explique par le nombre très élevé de demandes.

Les actifs s'élèvent au total à 89 907 791 francs et sont constitués en grande partie de placements financiers auprès de l'Administration des finances du canton des Grisons (77 884 681 francs). En cas de besoin, ceux-ci peuvent être sollicités à court terme. Du fait que les contributions provenant de l'affectation partielle du produit de la taxe sur le CO<sub>2</sub> ont nettement dépassé les subventions versées, il en est résulté cet important poste d'actifs. Et comme les coûts d'exploitation depuis le début du programme se sont également avérés nettement plus élevés que les moyens financiers mis à disposition, 5 800 000 francs ont été transférés sous forme de prêt du fonds pour les subventions vers le fonds pour les coûts d'exploitation. Le prêt figure aussi bien dans les actifs que dans les passifs. Face aux actifs, le passif se constitue quant à lui de 3 700 446 francs d'engagements à court terme, du prêt du fonds pour les coûts d'exploitation d'un montant de 5 800 000 francs, de 3 391 044 francs de comptes de régularisation passifs, de 270 576 045 francs de provisions pour les réserves de subventions, ainsi que de 24 585 787 francs de provisions pour les affectations définitives de la taxe sur le CO<sub>2</sub>. Il en résulte un excédent d'engagement global de 218 145 531 francs. L'excédent d'engagement aura un impact négatif au cours de l'année 2012 sur l'état des liquidités, car les adaptations du programme auxquelles il a été procédé en 2011 et 2012 n'auront un effet financier que dans un délai d'un à deux ans.

## 6.2 Comptes annuels 2011

### Bilan au 31.12.2011

Actif	Fonds pour les subventions (en CHF)	Fonds pour les coûts d'exploitation (en CHF)	Total au 31.12.2011 (en CHF)	Fonds pour les subventions (en CHF)	Fonds pour les coûts d'exploitation (en CHF)	Total au 31.12.2010 (en CHF)
<b>Actif circulant</b>						
Liquidités	5'321'480	127'681	5'449'161	117'154	301'605	418'759
Autres créances à court terme	52'932	660	53'593	36'176	1'714	37'890
Prêts aux coûts d'exploitation	5'800'000	0	5'800'000	0	0	0
Comptes de régularisation actifs	475'547	244'809	720'356	372'364	607'475	979'839
<b>Total actif circulant</b>	<b>11'649'959</b>	<b>373'150</b>	<b>12'023'110</b>	<b>525'694</b>	<b>910'794</b>	<b>1'436'488</b>
<b>Actif immobilisé</b>						
Immobilisations financières	77'884'681	0	77'884'681	100'381'854	0	100'381'854
<b>Total actif immobilisé</b>	<b>77'884'681</b>	<b>0</b>	<b>77'884'681</b>	<b>100'381'854</b>	<b>0</b>	<b>100'381'854</b>
<b>Total actif</b>	<b>89'534'641</b>	<b>373'150</b>	<b>89'907'791</b>	<b>100'907'548</b>	<b>910'794</b>	<b>101'818'342</b>
<b>Passif</b>						
<b>Fonds de tiers</b>						
Autres engagements à court terme	0	3'700'446	3'700'446	0	721'156	721'156
Emprunts de subventions	0	5'800'000	5'800'000	0	0	0
Comptes de régularisation passifs	2'664'690	726'354	3'391'044	5'588'670	4'269'963	9'858'633
Provisions pour réserves de subventions (demandes en phase d'exécution)	270'576'045	0	270'576'045	175'809'890	0	175'809'890
Provisions pour affectations définitives de la taxe sur le CO <sub>2</sub>	23'171'915	1'413'873	24'585'787	1'988'197	26'767	2'014'964
<b>Total fonds de tiers</b>	<b>296'412'650</b>	<b>11'640'672</b>	<b>308'053'322</b>	<b>183'386'757</b>	<b>5'017'886</b>	<b>188'404'643</b>
<b>Fortune de fonds affectée</b>						
Fonds pour les subventions	-206'878'009	0	-206'878'009	-82'479'209	0	-82'479'209
Fonds pour les coûts d'exploitation	0	-11'267'522	-11'267'522	0	-4'107'092	-4'107'092
<b>Total fortune de fonds affectée</b>	<b>-206'878'009</b>	<b>-11'267'522</b>	<b>-218'145'531</b>	<b>-82'479'209</b>	<b>-4'107'092</b>	<b>-86'586'301</b>
<b>Total passif</b>	<b>89'534'641</b>	<b>373'150</b>	<b>89'907'791</b>	<b>100'907'548</b>	<b>910'794</b>	<b>101'818'342</b>

## Compte d'exploitation

<b>Fonds pour les subventions</b>	01.01.2011-31.12.2011; CHF	01.01.2010-31.12.2010; CHF
<i>Contributions disponibles pour les subventions</i>		
Contributions aux subventions (provenant de l'affectation partielle de la taxe sur le CO <sub>2</sub> )	102'791'829	121'884'167
Produit des intérêts	152'290	102'899
<b>Total des contributions disponibles pour les subventions</b>	<b>102'944'120</b>	<b>121'987'066</b>
<i>Subventions</i>		
Subventions versées <sup>1</sup>	-135'361'115	-23'207'345
Variation des subventions régularisées (demandes en phase de versement)	2'784'350	-5'449'040
Variation de la régularisation des réserves de subventions (demandes en phase d'exécution)	-94'766'155	-175'809'890
<b>Total des charges liées aux subventions versées et dues</b>	<b>-227'342'920</b>	<b>-204'466'275</b>
<i>Compensation via les fonds affectés</i>	124'398'800	82'479'209
<b>Résultat du fonds pour les subventions</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Fonds pour les coûts d'exploitation</b>		
<i>Contributions disponibles pour les coûts d'exploitation</i>		
Contributions pour les coûts d'exploitation (provenant de l'affectation partielle de la taxe sur le CO <sub>2</sub> )	7'145'956	8'473'231
Contributions pour la communication générale (provenant de l'affectation partielle de la taxe sur le CO <sub>2</sub> )	491'394	627'636
Produit des intérêts	973	4'877
<b>Total des contributions disponibles pour les coûts d'exploitation</b>	<b>7'638'323</b>	<b>9'105'744</b>
<i>Coûts d'exploitation</i>		
Communication générale par la Confédération (responsabilité de l'OFEV)	-491'394	-627'636
Direction du programme	-281'526	-303'8701
Traitement des demandes	-11'688'400	-9'763'023
Centre national de prestations	-2'089'956	-2'373'796
Autres charges d'exploitation	-247'000	-144'325
Charges financières	-477	-184
<b>Total des charges d'exploitation liées aux coûts d'exploitation</b>	<b>-14'798'753</b>	<b>-13'212'835</b>
<i>Compensation via les fonds affectés</i>	7'160'430	4'107'092
<b>Résultat du fonds pour les coûts d'exploitation</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

<sup>1</sup> Voir annexe pour l'explication des versements

## Variation des fonds

au 31.12.2011                      au 31.12.2010  
(en CHF)                                      (en CHF)

### Fonds pour les subventions

A la date de clôture des comptes, ce fonds présente un solde positif lorsque la somme des règlements de subventions effectués et des réserves de subventions constituées est inférieure aux contributions provenant de l'affectation partielle de la taxe sur le CO<sub>2</sub>, et un solde négatif (excédent d'engagement) lorsque cette somme est supérieure à ces contributions.

Solde du fonds en début de période	-82'479'209	0
Dépôts (+)/retraits (-)	-124'398'800	-82'479'209
Autres variations du fonds	0	0
<b>Solde du fonds en fin de période</b>	<b>-206'878'009</b>	<b>-82'479'209</b>

### Fonds pour les coûts d'exploitation

A la date de clôture des comptes, ce fonds présente un solde positif lorsque les coûts d'exploitation effectifs sont inférieurs aux contributions provenant de l'affectation partielle de la taxe sur le CO<sub>2</sub>, et un solde négatif (excédent de charges) lorsque ces coûts sont supérieurs à ces contributions.

Solde du fonds en début de période	-4'107'092	0
Dépôts (+) / retraits (-)	-7'160'430	-4'107'092
Autres variations du fonds	0	0
<b>Solde du fonds en fin de période</b>	<b>-11'267'522</b>	<b>-4'107'092</b>

### Capital d'organisation

Le *Programme Bâtiments* n'étant pas une institution/organisation autonome, il ne dispose d'aucun capital d'organisation. Ses comptes sont intégrés dans ceux de la Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie.

Capital d'organisation en début de période	0	0
Excédent de recettes	0	0
Excédent de charges	0	0
Bénéfices distribués	0	0
<b>Capital d'organisation en fin de période</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## Flux de trésorerie (fonds de liquidités)

	Fonds pour les subventions (en CHF)	Fonds pour les coûts d'exploitation (en CHF)	Du 01.01.2011 au 31.12.2011 (TOTAL en CHF)	Fonds pour les subventions (en CHF)	Fonds pour les coûts d'exploitation (en CHF)	Du 01.01.2010 au 31.12.2010 (TOTAL en CHF)
Contributions provenant de l'affectation partielle de la taxe sur le CO <sub>2</sub>	123'872'364	9'024'453	132'896'817	123'500'000	8'500'000	132'000'000
Règlements de coûts d'exploitation	0	-15'000'098	-15'000'098	0	-8'201'572	-8'201'572
Versements de subventions <sup>2</sup>	-135'500'405	0	-135'500'405	-23'068'109	0	-23'068'109
<b>Cash-flow résultant de l'activité d'exploitation</b>	<b>-11'628'041</b>	<b>-5'975'645</b>	<b>-17'603'686</b>	<b>100'431'891</b>	<b>298'428</b>	<b>100'730'319</b>
Acquisitions d'immobilisations financières	-124'054'957	0	-124'054'957	-100'381'854	0	-100'381'854
Cessions d'immobilisations financières	146'552'130	0	146'552'130	0	0	0
<b>Cash-flow résultant de l'activité d'investissement</b>	<b>22'497'173</b>	<b>0</b>	<b>22'497'173</b>	<b>-100'381'854</b>	<b>0</b>	<b>-100'381'854</b>
Résultat financier (net)	135'194	1'721	136'915	67'117	3'177	70'294
Prêts entre les fonds	-5'800'000	5'800'000	0	0	0	0
<b>Cash-flow résultant de l'activité de financement</b>	<b>-5'664'806</b>	<b>5'801'721</b>	<b>136'915</b>	<b>67'117</b>	<b>3'177</b>	<b>70'294</b>
<b>Variation du fonds de liquidités</b>	<b>5'204'326</b>	<b>-173'924</b>	<b>5'030'402</b>	<b>117'154</b>	<b>301'605</b>	<b>418'759</b>
<b>Fonds de liquidités</b>						
Solde du fonds de liquidités en début de période	117'154	301'605	418'759	0	0	0
Solde du fonds de liquidités en fin de période	5'321'480	127'681	5'449'161	117'154	301'605	418'759
Variation du fonds de liquidités	5'204'326	-173'924	5'030'402	117'154	301'605	418'759

<sup>2</sup> Les subventions versées présentent une différence par rapport aux charges correspondantes en raison de virements bancaires en suspens.

## **Principes de présentation des comptes**

Les comptes du *Programme Bâtiments* sont conformes à la recommandation relative à la présentation des comptes Swiss GAAP FER 21, et donnent une image fidèle de son patrimoine, de sa situation financière et de ses résultats.

### *Principes régissant l'établissement du bilan*

- La date de clôture du bilan est le 31 décembre.
- Les liquidités se composent d'avoirs bancaires comptabilisés à leur valeur nominale.
- Les immobilisations auprès de l'Administration des finances du canton des Grisons sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.
- Les fonds de tiers à court terme sont comptabilisés à leur valeur nominale.
- Les réserves de subventions déjà constituées sont comptabilisées en tant que régularisations et provisions. En règle générale, elles doivent être appelées dans les deux ans qui suivent la date de leur constitution, ce qui veut dire que toutes les mesures d'assainissement auxquelles sont octroyées des subventions doivent être réalisées dans un délai de deux ans. D'où l'absence de distinction entre fonds de tiers à court et à long terme.

### *Généralités concernant les dépôts dans les fonds*

- Toutes les ressources du programme sont déposées dans les fonds pour les subventions et les coûts d'exploitation, et nulle part ailleurs.

### *Fonds pour les subventions*

- Lorsque sur une période donnée, les règlements de subventions effectués et réserves de subventions constituées se révèlent inférieurs aux contributions correspondantes provenant de l'affectation partielle de la taxe sur le CO<sub>2</sub>, alors la différence est comptabilisée en tant que fortune de fonds affectée et reportée sur la période ultérieure.
- Lorsque sur une période donnée, les règlements de subventions effectués et réserves de subventions constituées se révèlent supérieurs aux contributions correspondantes provenant de l'affectation partielle de la taxe sur le CO<sub>2</sub>, alors la différence est si possible couverte par la fortune du fonds, ou si celle-ci est insuffisante, reportée sur la période ultérieure, c'est-à-dire prise sur les contributions disponibles pour cette dernière.

### *Fonds pour les moyens d'exploitation*

- Lorsque sur une période donnée, les coûts d'exploitation effectifs (régularisations comprises) se révèlent inférieurs aux contributions correspondantes provenant de l'affectation partielle de la taxe sur le CO<sub>2</sub>, alors la différence est comptabilisée en tant que fortune de fonds affectée et reportée sur la période ultérieure.
- Lorsque sur une période donnée, les coûts d'exploitation effectifs (régularisations comprises) se révèlent supérieurs aux contributions correspondantes provenant de l'affectation partielle de la taxe sur le CO<sub>2</sub>, alors la différence est si possible couverte par la fortune du fonds, ou si celle-ci est insuffisante, reportée sur la période ultérieure, c'est-à-dire prise sur les contributions disponibles pour cette dernière.

### *Contributions*

- Dans un premier temps, la Confédération verse un montant de contributions correspondant aux recettes attendues de la taxe sur le CO<sub>2</sub>. Puis elle procède à un ajustement de ce montant en fonction des recettes effectives conformément à la loi sur le CO<sub>2</sub>. Mais le Programme Bâtiments procède chaque année au 31 décembre à une régularisation dans la période correspondante sur la base du décompte de la Confédération.

## Explication du compte d'exploitation

	2011 (en CHF)	2010 (en CHF)
<b>Répartition des charges liées au traitement des demandes</b>		
Appenzell Rhodes-Extérieures	122'925	109'155
Appenzell Rhodes-Intérieures	28'875	29'835
Bâle-Campagne	534'600	514'240
Bâle-Ville	227'975	192'160
Centre régional de traitement (2011: 15 cantons)	241'450	209'075
Neuchâtel	86'075	52'485
Obwald	7'995'350	6'905'413
Saint-Gall	153'050	105'920
Schaffhouse	1'065'900	612'245
Tessin	433'950	262'800
Thurgovie	440'475	371'520
Uri	81'950	91'065
Vaud	275'825	307'110
<b>Total traitement des demandes</b>	<b>11'688'400</b>	<b>9'763'023</b>
<b>Répartition des charges du centre national de prestations</b>		
Communication	526'676	681'493
Gestion financière	524'213	352'697
Programmes de subventionnement	203'105	130'955
Gestion de projets	210'841	113'357
Informatique	625'121	1'093'700
Autres charges du centre de prestations	0	1'595
<b>Total centre national de prestations</b>	<b>2'089'956</b>	<b>2'373'796</b>



## **Engagements découlant des demandes de subvention reçues**

### *Demandes reçues mais non traitées (demandes en phase d'examen)*

Les demandes reçues mais non traitées sont toutes les demandes pour lesquelles le droit à subvention n'a pas encore pu être examiné et pour lesquelles on ne peut par conséquent pas préjuger avec certitude d'un quelconque engagement futur, dans la mesure où elles peuvent par exemple être refusées.

Les indications sur ces demandes sont incomplètes. Dans certains cas, les données ne sont en effet saisies dans le système MIS du centre national de prestations qu'au moment de la constitution des réserves de subventions dans ce même système.

### *Réserves de subventions (demandes en phase d'exécution)*

Une fois le droit à subvention établi et reconnu pour une demande donnée, il est procédé à la constitution des réserves correspondantes, ainsi qu'à la comptabilisation de ces réserves en tant que provisions, dans le système MIS. A ce stade néanmoins, le versement effectif de la subvention reste subordonné à la réalisation des mesures d'assainissement annoncées.



Canton	Demandes reçues, non encore traitées	Subventions réservées	Versement de subvention en cours de traitement	Subventions versées (2011)
	(en CHF)	(en CHF)	(en CHF)	(en CHF)
Appenzell Rhodes-Extérieures	1'395'125	18'666'370	134'865	9'965'105
Appenzell Rhodes-Intérieures	289'070	2'612'890	0	1'117'440
Argovie	12'875	609'370	65'260	295'705
Bâle-Campagne	296'870	9'253'190	82'015	6'741'000
Bâle-Ville	802'140	5'323'730	0	3'287'090
Berne	2'857'870	40'517'925	394'920	20'715'095
Fribourg	771'670	7'981'825	84'120	4'625'140
Genève	1'084'300	21'063'490	247'220	4'126'980
Glaris	230'400	1'656'220	7'720	951'065
Grisons	749'565	9'402'585	121'750	7'140'995
Jura	336'020	2'779'960	43'805	987'610
Lucerne	401'795	12'951'100	208'045	7'478'940
Neuchâtel	1'258'245	6'556'240	62'740	2'924'770
Nidwald	53'830	1'439'625	11'920	820'910
Obwald	0	913'970	102'735	1'174'920
Saint-Gall	154'420	2'645'350	0	1'368'370
Schaffhouse	355'915	5'421'375	67'820	2'725'380
Schwyz	681'415	9'010'855	158'175	5'869'020
Soleure	3'985	18'420'650	100'595	11'493'280
Tessin	384'175	9'894'450	227'490	4'857'085
Thurgovie	455'445	9'101'080	0	4'993'585
Uri	0	1'337'680	0	1'036'390
Valais	2'101'500	14'959'815	121'430	6'025'840
Vaud	617'960	9'994'655	48'350	5'020'150
Zoug	159'220	4'399'605	21'735	2'028'250
Zurich	1'675'690	43'662'040	351'980	17'737'380
Sous-total				135'507'495
Virements bancaires en suspens	0	0	0	-146'380
<b>TOTAL</b>	<b>17'129'500</b>	<b>270'576'045</b>	<b>2'664'690</b>	<b>135'361'115</b>

## **Évaluation des risques**

Les indications sur la réalisation d'une évaluation des risques (telles qu'exigées par l'art. 663b, ch. 12 du Code des obligations) se trouvent dans le rapport d'activité (dans le présent rapport de gestion).

## **Organisation du Programme Bâtiments**

Les indications sur l'organisation du *Programme Bâtiments* se trouvent également dans le rapport d'activité (dans le présent rapport de gestion).

## **Transactions avec des parties liées**

Sont considérées comme parties liées, dans le cadre du *Programme Bâtiments*, les cantons et leurs institutions. Il n'est procédé à aucune transaction avec les cantons (resp. les personnes liées) ayant d'autre objet que les coûts de traitement des demandes. Les forfaits de traitement sont appliqués de façon uniforme, c.-à-d. égale pour tous.

## **Engagements et créances conditionnels**

À l'exception des demandes reçues mais pas encore traitées, aucun autre engagement conditionnel n'est en cours. Aucune créance conditionnelle n'est non plus à relever.

## **Événements survenus après la clôture du bilan**

D'autres adaptations ont été apportées au programme à compter du 26 avril 2012 (réduction du montant de la subvention pour les fenêtres, la toiture et la façade, combinaison des subventions pour les fenêtres avec les surfaces de façade ou de toiture environnantes. Mais on ne peut dire pour l'heure avec entière certitude si ces adaptations seront suffisantes pour aligner à long terme les montants versés sur les contributions provenant de l'affectation partielle de la taxe sur le CO<sub>2</sub>. L'excédent d'engagement indiqué au 31 décembre 2011 aura également une influence négative au cours de l'année 2012 sur la situation de la trésorerie, car les adaptations du programme qui ont eu lieu en 2011 et 2012 n'auront un effet financier qu'avec un décalage dans le temps pouvant aller jusqu'à 2 ans. Il n'est sinon survenu depuis le 31 décembre 2011 aucun autre événement majeur nécessitant une publication.

## 6.3 Rapport du réviseur



Finanzkontrolle des Kantons Graubünden  
Controllo da finanzas dal chantun Grischun  
Controllo delle finanze del Cantone dei Grigioni

An die Plenarversammlung der  
Konferenz Kantonaler Energiedirektoren  
(EnDK), Bern

An den Vorstand der  
EnDK, Bern

### Bericht des Wirtschaftsprüfers zur Jahresrechnung 2011 für „Das Gebäudeprogramm“

Auftragsgemäss haben wir als Wirtschaftsprüfer die beiliegende Jahresrechnung (Seiten 19 bis 27) für „Das Gebäudeprogramm“, bestehend aus Bilanz, Betriebsrechnung, Rechnung über die Veränderung des Kapitals, Geldflussrechnung und Anhang, für das am 31. Dezember 2011 abgeschlossene Rechnungsjahr geprüft. Diese Jahresrechnung basiert auf der Programmvereinbarung Ziffer 6.1 vom 5. März 2010 zwischen der EnDK und der Schweizerischen Eidgenossenschaft (vertreten durch das Bundesamt für Umwelt (BAFU) und das Bundesamt für Energie (BFE)) betreffend Ausrichtung der globalen Finanzhilfen für die Förderung CO<sub>2</sub>-wirksamer Gebäudesanierungen nach Art. 10 Abs. 1<sup>bis</sup> Bst. a CO<sub>2</sub>-Gesetz.

Die EnDK-Jahresrechnung wird in zwei Teilen beschlossen. Der ordentliche Teil umfasst die bisherige Jahresrechnung und wurde an der EnDK-Plenarversammlung (Frühjahr 2012) verabschiedet. Der aufgrund dieses Berichtes zu genehmigende Teil „Das Gebäudeprogramm“ beinhaltet die eigenständige Jahresrechnung 2011 nach Swiss GAAP FER 21 des Gebäudeprogrammes der Kantone und wird an der EnDK-Plenarversammlung (Herbst 2012) behandelt.

#### Verantwortung des Vorstandes

Der Vorstand ist für die Aufstellung der Jahresrechnung in Übereinstimmung mit den Swiss GAAP FER 21, den gesetzlichen Vorschriften, den Vereinsstatuten und der Programmvereinbarung verantwortlich. Diese Verantwortung beinhaltet die Ausgestaltung, Implementierung und Aufrechterhaltung eines internen Kontrollsystems mit Bezug auf die Aufstellung einer Jahresrechnung, die frei von wesentlichen falschen Angaben als Folge von Verstössen oder Irrtümern ist. Darüber hinaus ist der Vorstand für die Auswahl und die Anwendung sachgemässer Rechnungslegungsmethoden sowie die Vornahme angemessener Schätzungen verantwortlich.

#### Verantwortung des Wirtschaftsprüfers

Unsere Verantwortung ist es, aufgrund unserer Prüfung ein Prüfungsurteil über die Jahresrechnung abzugeben. Wir haben unsere Prüfung in Übereinstimmung mit den Schweizer Prüfungsstandards vorgenommen. Nach diesen Standards haben wir die Prüfung so zu planen und durchzuführen, dass wir hinreichende Sicherheit gewinnen, ob die Jahresrechnung frei von wesentlichen falschen Angaben ist.

Eine Prüfung beinhaltet die Durchführung von Prüfungshandlungen zur Erlangung von Prüfungsnachweisen für die in der Jahresrechnung enthaltenen Wertansätze und sonstigen Angaben. Die Auswahl der Prüfungshandlungen liegt im pflichtgemässen Ermessen des Prüfers. Dies schliesst eine Beurteilung der Risiken wesentlicher falscher Angaben in der Jahresrechnung als Folge von Verstössen oder Irrtümern ein. Bei der Beurteilung dieser Risiken berücksichtigt der Prüfer das interne Kontrollsystem, soweit es für die Aufstellung der Jahresrechnung von Bedeutung ist, um die den Umständen entsprechenden Prüfungshandlungen festzulegen, nicht aber um ein Prüfungsurteil über die Existenz und Wirksamkeit des

Steinbruchstr. 18, 7001 Chur Tel. 081 257 32 73 Fax 081 257 21 75 E-Mail [info@fiko.gr.ch](mailto:info@fiko.gr.ch)

Ablage APROC 9601 (2012-0005)  
Version 1.0, 27.06.2012, definitiv, nigste

Bericht des Wirtschaftsprüfers zur Jahresrechnung 2011 für "Das Gebäudeprogramm"

---

internen Kontrollsystems abzugeben. Die Prüfung umfasst zudem die Beurteilung der Angemessenheit der angewandten Rechnungslegungsmethoden, der Plausibilität der vorgenommenen Schätzungen sowie eine Würdigung der Gesamtdarstellung der Jahresrechnung. Wir sind der Auffassung, dass die von uns erlangten Prüfungsnachweise eine ausreichende und angemessene Grundlage für unser Prüfungsurteil bilden.

*Prüfungsurteil*

Nach unserer Beurteilung vermittelt die Jahresrechnung für das am 31. Dezember 2011 abgeschlossene Rechnungsjahr ein den tatsächlichen Verhältnissen entsprechendes Bild der Vermögens-, Finanz- und Ertragslage in Übereinstimmung mit den Swiss GAAP FER 21 und entspricht den gesetzlichen Vorschriften, den Vereinsstatuten und der Programmvereinbarung.

Ohne unser Prüfungsurteil einzuschränken, machen wir auf die Anmerkung „Ereignisse nach dem Bilanzstichtag“ (Seite 27) im Anhang der Jahresrechnung aufmerksam, wo eine wesentliche Unsicherheit hinsichtlich der Überverpflichtung und der daraus folgenden Liquiditätslage dargelegt ist. Diese kann im heutigen Zeitpunkt nicht abschliessend beurteilt werden.

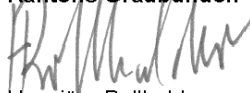
**Berichterstattung aufgrund weiterer gesetzlicher und anderer rechtlicher Vorschriften**

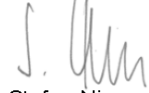
Wir bestätigen, dass wir die Anforderungen an die Zulassung und die Unabhängigkeit gemäss den gesetzlichen Vorschriften erfüllen und keine mit unserer Unabhängigkeit nicht vereinbare Sachverhalte vorliegen.

Wir empfehlen, die vorliegende Jahresrechnung zu genehmigen.

Chur, 29. Juni 2012

**Finanzkontrolle des  
Kantons Graubünden**

  
Hansjürg Bollhalder  
Revisionsexperte  
Leitender Revisor

  
Stefan Nigg  
Revisionsexperte

**Beilage:**

Jahresrechnung 2011 (Bilanz, Betriebsrechnung, Rechnung über die Veränderung des Kapitals, Geldflussrechnung und Anhang)